



Vendredi 15 septembre 2023

PREVENTION DES RISQUES



Accès aux massifs avec prudence :

- *Interdiction de fumer*
- *Interdiction d'allumer un feu*
- *Interdiction de jeter des objets en ignition*
- *Camping sauvage interdit*
- *Dépôt d'ordure interdit*

Possibilité de réaliser des travaux en forêt sous réserve de la mise en place d'un dispositif de sécurité adapté

Tableau des risques

Feux de forêt (Massif n°4)	MODERE
METEO	NEANT
Sécheresse	ALERTE RENFORCEE



DERNIERE CARTE

CE JOUR

MERCI A TOUS